



La lettre de Sapois



N° 57

Sapois, le 18 juin 2019

► **REUNION PUBLIQUE PLU**

Dans le cadre de la concertation organisée pour le projet de PLU de la commune, tous les habitants sont conviés à assister à une réunion publique :

- **Mercredi 3 juillet 2019**
- **A 18 h 30 – Salle Polyvalente**

Si vous ne pouvez pas assister à cette réunion, un registre de concertation est disponible en mairie pour y mentionner vos remarques.

► **Attention élagage**

Il est porté à la connaissance des habitants que des travaux d'élagage, d'abattage et de débroussaillage aux abords des réseaux HTA (20 000 Volts) vont être réalisés sur le territoire de la commune, par l'entreprise **ETF DIEUDONNÉ**, mandatée par ENEDIS, à compter du 17 juin 2019 pour une durée de 3 mois.

► **Maison Fleuries**

Les personnes qui désirent concourir pour 2019 peuvent dès à présent s'inscrire au secrétariat de mairie. La clôture des inscriptions est fixée au **13 juillet 2019**.

► **Appel des Coquelicots**

La commune, par délibération du 24 mai dernier, a rejoint l'appel des Coquelicots, qui demande l'interdiction de tous les pesticides de synthèse.

Il est rappelé que tous produits dangereux peuvent être déposés à la déchèterie.

► **Subvention Associations**

Toute association locale n'ayant pas déposé de demande de subvention communale, devra, si elle en éprouve le besoin, fournir un dossier avec bilan financier, au plus tard au **31 juillet 2019**.

► **Tonte –Débroussaillage**

En cette saison de tonte, il est bon de rappeler les termes de l'arrêté préfectoral, portant réglementation de la lutte contre les bruits de voisinage : « les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage, en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuse, perceuse, raboteuse, ou scie mécanique, ne peuvent être effectués que dans les limites fixées ci-après :

- **Les jours ouvrables : de 8 h à midi et de 14 h 30 à 19 h 30**
- **Les samedis : de 9 h à midi et de 15 h à 19 h**
- **Les dimanches et jours fériés : de 10 h à midi**